

Image not found or type unknown



Intégration dans la fonction publique territoriale

Par **zbo45**, le **26/02/2008** à **11:26**

Bonjour
Je suis ancien militaire. j'ai pris ma retraite en 2002. Après un stage de 5 mois d'adaptation en entreprise. J'ai été intégré en qualité stagiaire catégorie C le 1.03.2002 avec l'indice brut 245 alors que j'avais l'indice 415 auparavant.
J'ai vu que 2 décrets 2002-869 et 870 parus le 3.05.2002 faisaient qu'un recrutement se faisait avec le dernier indice obtenu dans son emploi précédent. Je n'ai été titularisé que le 01.03.2003. Aurais-je pu bénéficier de l'un de ces décrets et être intégré avec mon ancien indice. Merci de votre réponse.